



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Communiqué
Belmont, le 6 mai 2020



**Le 11 mai 2020, les activités reprennent.
Toutes les mesures nécessaires seront mises en place pour
protéger la santé des usagers et du personnel.**

Administration communale

Les bureaux de l'Administration rouvriront selon les horaires normaux : du lundi au vendredi de 07h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00. Toutefois, nous vous remercions de privilégier, tant que faire se peut, les contacts par téléphone au 021 721 17 21 ou par courriel sur mail@belmont.ch.

Par contre, nos infrastructures communales, telles que Grande Salle, Refuges, Salle de gym, etc., restent fermées jusqu'à nouvel avis.

La Poste : Filiale en partenariat

Le bureau de poste installé provisoirement au sein de l'administration communale rouvrira également le 11 mai, selon les horaires de l'administration. Dès cette date, si vous recevez un avis pour le retrait d'un envoi, vous pourrez venir le chercher à Belmont. Par contre, si cet envoi arrive avant le 11 mai, il sera déposé à Pully. **Veillez donc bien regarder votre avis pour savoir où retirer votre colis ou votre pli recommandé.**

Structures pré et parascolaires

Le Conseil fédéral a confirmé le 29 avril dernier son plan de retour progressif aux activités.

Selon les directives de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), le dispositif d'accueil de jour des enfants doit s'adapter à ces étapes, afin de remplir la mission fondamentale qui est la sienne, à savoir offrir aux parents qui en ont besoin une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s), tout en tenant compte du contexte actuel particulier.

Conscients que cette période puisse susciter encore des inquiétudes, nous vous assurons que le plan cantonal de protection lié à la pandémie COVID-19 pour l'accueil de jour, édité par l'OAJE et établi sur la base des recommandations de l'OFSP, sera suivi au plus près par l'ensemble de nos structures. Vous pouvez d'ailleurs le retrouver à cette adresse :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/oaie/pdf/2020.05.04_Plan_cantonal_de_protection_pour_l_accueil_de_jour_des_enfants.pdf

Cette nouvelle étape demande un important effort d'adaptation et donc d'organisation pour nos structures. Nous vous demandons si, malgré la mise en place du plan cantonal de protection, vous décidez d'excuser votre enfant, de l'annoncer directement auprès de la structure concernée comme mentionné ci-dessous. Vos enfants seront accueillis conformément au contrat d'accueil usuel. La facturation des prestations ordinaires reprendra son cours dès cette date.

Parascolaire (UAPE – Réfectoire – Pique-nique)

La reprise de l'enseignement présentiel, dans le cadre de la scolarité obligatoire, reprend le 11 mai 2020. Dès lors, les structures **parascolaires** rouvriront leurs portes selon l'horaire normal : 07h00 – 08h30 / 11h55 – 13h45/ 15h20 – 18h00 ; prise en charge habituelle, les après-midis, pour les 1 et 2 P.

Si vous devez excuser votre enfant, merci de l'annoncer directement auprès de la responsable, **Mme Diane de Saugy, au 079 127 46 68.**

Pré-scolaire (Centre de vie infantine Les Moussaillons)

Les portes rouvriront également dès le 11 mai, pour tous les enfants inscrits, sans exception.

Si vous devez excuser votre enfant, merci de l'annoncer directement par mail auprès de la structure cve.lesmoussaillons@hotmail.ch